N° 288. Dimanche 3 Décembre 1848. 19me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 —
„ la province - 8 —
} Payable d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
a La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poote*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la dition *franco de port*.

LA HAYE. SAMEDI 2 DECEMBRE.

Revue Politique.

Plusieurs districts électoraux de la ville de Vienne et des environs ont décidé qu'ils rappelleraient les députés qu'ils ont envoyés à l'assemblée nationale allemande, si la diète d'Autriche ne protestait pas contre les résolutions prises par le parlement de Francfort, relativement au mode d'accession de l'Autriche à l'Allemagne, ou que cette protestation n'eût pas l'effet qu'on en attendait. Les états de la Carinthie et de la Carniole ont transmis une adresse à S. M. pour la prier de rappeler tous les députés autrichiens qui font partie de l'assemblée nationale. Plusieurs députés reviennent spontanément ; pour le moment, il ne sera pas procédé à de nouvelles élections. La question austro-allemande paraît être à la veille de recevoir sa solution.

La *Gazette de Spener* du 26 novembre dit à son tour qu'on a reçu à Berlin, par voie extraordinaire, la nouvelle que l'Autriche *s'est détachée* de l'assemblée nationale allemande.

Cette nouvelle n'est pas dénuée de fondement, bien que le conseil municipal de Vienne ait fait savoir, à la date du 22, qu'il vient d'être requis d'annoncer que le cercle électoral de Mölk a été convoqué pour le 25 novembre, à l'effet d'élire un député et un remplaçant pour l'assemblée nationale allemande, et d'inviter les candidats à se mettre sur les rangs dans le délai fixé.

Autant on montre en Autriche de l'éloignement pour le pouvoir central de Francfort, autant le parlement allemand redouble d'efforts pour soumettre le gouvernement de Vienne à ses décisions. Cependant, dans sa séance d'avant-hier, la majorité a rejeté toutes les propositions qui lui avaient été faites au sujet de la question autrichienne.

A Vienne, les affaires reprennent leur cours ordinaire. Le 27 novembre, le ministère a présenté son programme à la diète. Ce document est trop étendu pour que nous puissions le reproduire aujourd'hui *in extenso* ; mais il s'y trouve traité plusieurs points que nous nous empressons de faire connaître.

En parlant des derniers événements de Vienne, le ministère dit que la force des armes a dû être employée contre une faction qui a changé la capitale en un théâtre de troubles et d'anarchie. Le ministère promet de faire tous ses efforts pour cicatriser les plaies encore saignantes et rendre à Vienne son ancienne prospérité. Passant ensuite à la question d'Italie, le programme ministériel s'exprime ainsi : « Notre glorieuse armée a triomphé en Italie de la trahison et de la violation des traités, les héroïques vertus de l'armée autrichienne, l'union fraternelle de toutes les tribus, le dévouement héroïque à l'honneur, à la gloire et à la grandeur de l'Autriche, ont donné de nouveau d'éclatants exemples au monde. Nous devons continuer en Italie les armements pour le maintien de l'intégrité du territoire de l'empire. Par son alliance organique avec l'Autriche constitutionnelle, le royaume lombardo-vénitien trouvera, après la conclusion de la paix, la plus sûre garantie pour le maintien de sa nationalité. Les conseillers responsables de la couronne resteront inébranlables sur le terrain des traités. Ils pourrissent l'espoir que dans un avenir peu éloigné la nation italienne jouira des bienfaits d'une constitution qui accordera des droits égaux à toutes les tribus de l'empire. »

La question hongroise, une des plus difficiles du moment, offre un intérêt tout particulier en ne que le ministère annonce que la guerre civile qui ravage la Hongrie, est l'œuvre d'un parti qui veut se détacher de l'Autriche et ravir les libertés de ses voisins (les Croates). Le gouvernement soutiendra par tous les moyens en son pouvoir les droits menacés et maintiendra l'unité de la monarchie.

Le point de vue duquel le gouvernement autrichien envisage la question de ses rapports avec le pouvoir central de Francfort, est défavorable à ce dernier. Voici comment s'exprime à ce sujet le programme ministériel :

« Ce n'est ni dans le déchirement de notre monarchie, ni dans son affaiblissement, que pourrait se trouver la force de l'Allemagne. L'existence de l'Autriche comme état unitaire est une nécessité allemande, une nécessité européenne. C'est dans cette conviction intime que nous attendrons le développement naturel de ce grand procès de régénération. C'est seulement lorsque la nouvelle Autriche et la nouvelle Allemagne auront acquis une solide consistance, qu'il leur sera possible de fixer mutuellement leurs rapports gouvernementaux. Jusque-là l'Autriche continuera à remplir fidèlement ses devoirs de confédéré. »

Les nouvelles de Berlin sont aujourd'hui sans importance. Le 30 novembre, il n'y avait pas encore à Brandenbourg un nombre suffisant de membres pour voter. Ce jour-là a été célébré le jubilé de vingt-cinq ans de mariage du roi et de la reine. Un grand nombre de princes et princesses des Etats voisins sont arrivés à Potsdam pour féliciter Leurs Majestés.

Si nous en croyons le *Boersenhalle* de Hambourg, lord Cowley aurait protesté à Francfort, au nom de lord Palmerston, contre la présence de députés du Schleswig dans l'assemblée nationale.

Il se confirme que la Russie a adressé au pouvoir central une note dans laquelle il est dit que l'empereur Nicolas espère ne pas être contraint d'exécuter la garantie donnée par l'empereur Paul.

On avait généralement ces jours-ci la conviction que la Russie et l'Angleterre se sont prononcées beaucoup plus favorablement et beaucoup plus énergiquement que jusqu'ici en faveur du Danemarck.

M. le ministre des affaires étrangères en France a déposé aux archives de l'assemblée nationale la correspondance de l'ambassadeur de France à Rome ; nous la publions plus loin. On y trouve tous les détails sur l'assassinat de M. Rossi et sur les violences exercées contre la personne du saint-père par une population égarée par les prédications démagogiques. On y verra, comme nous l'avions pensé, que l'insurrection est l'œuvre de quelques meneurs qui avaient, ainsi que le dit M. d'Harcourt, formé le plan de la conspiration. Les dépêches sont des 16, 17 et 18 novembre.

La modification ministérielle en Espagne, dont on a parlé, paraît être subordonnée à l'ouverture des cortès ; c'est-à-dire que si le cabinet devait être modifié, ce serait à l'époque de la réunion des chambres. Dans le cas d'un remaniement ministériel, MM. Bravo Murillo et Arrazola sortiraient du cabinet. Le premier serait porté par le cabinet à la présidence de la chambre des députés, et le deuxième serait nommé sénateur. Mais ces diverses rumeurs sont au moins prématurées.

Les interpellations sur les affaires de Rome, annoncées à l'assemblée nationale de France, depuis mardi dernier, et qui ont eu lieu avant-hier, n'ont pas été très-animées. M. Ledru-Rollin a été calme, M. de Montalembert, éloquent, M. Dufaure, parlant au nom de la république, s'est montré de la plus irréprochable modération. Tout cela devait finir par un ordre du jour; c'est, en effet, ce qui est arrivé. 480 voix contre 63 ont approuvé la conduite du gouvernement. Ce vote était prévu. La majorité qui s'est prononcée, il y a huit jours, en faveur du général Cavaignac, croit devoir le soutenir contre toutes les attaques dans tous les votes qui seront émis d'ici au 10 de ce mois, époque de l'élection du président.

Au fond l'intérêt de la démonstration militaire de Civita-Vecchia a beaucoup perdu de son importance. D'une part, on sait aujourd'hui que le pape n'a rien à craindre, quant à présent, pour sa personne ; d'autre part, le gouvernement français déclare que sous aucun prétexte il n'interviendra contre le souverain et le peuple de Rome. La brigade de 3,500 hommes envoyée à Civita-Vecchia n'allait là que pour protéger l'embarquement du souverain pontife, s'il avait été obligé d'abandonner ses Etats. Il n'est pas à craindre, si la république française circonscrit ainsi son action, qu'aucune puissance dans le monde puisse s'émouvoir de sa démarche.

Au reste, on ne sait pas encore si l'expédition dirigée sur Civita-Vecchia a quitté le port de Marseille. Le ministre n'a pu dire à la chambre si l'embarquement était achevé. Dans le cas où elle n'aurait pas encore mis à la voile, il ne serait pas impossible que la flotte *électorale*, car tel est le nom que tout le monde commence à lui donner, ne partit pas.

Le discours de M. Ledru-Rollin, dans la séance d'avant-hier de l'assemblée nationale, a roulé sur cette idée que le gouvernement républicain de la France renie son origine. Ceci est positif, et n'est-ce pas à cette condition qu'il existe?

Le *Moniteur du soir* s'est mis en peine d'établir dans un de ces derniers numéros que ceux qui opposent M. Louis-Napoléon à M. Cavaignac, ne veulent pas de la république. Imprudentes paroles et maladroit anti ! En effet, si l'élection du prince Louis a lieu, comme c'est probable, le *Moniteur* n'aura-t-il pas mis dans la bouche de tout le monde cette réponse: c'est que la majorité ne veut pas de la république.

Le *National* annonçait hier que douze mille gardes nationaux s'étaient rendus à la dernière soirée du général Cavaignac. Cette démonstration avait assez d'importance pour que tous les journaux, ceux surtout qui soutiennent la candidature du général, en donnassent la nouvelle au public. Ils gardent aujourd'hui le silence. Nous devons en conclure que cette démonstration, si elle a eu lieu, n'a pas eu à beaucoup près le caractère *gigantesque* que le *National* lui attribuait. Nous ne croyons pas d'ailleurs, que l'opinion publique voie dans de pareils rassemblements des manifestations libres et spontanées. Une main plus active qu'habile se fait sentir au fond de toutes ces manœuvres qui ont pour but d'accréditer la candidature du général Cavaignac ; il y a beaucoup moins de bruit, plus de mesure, dans le camp napoléonien ; à ce signe, nous reconnaissons la force et un gage de succès de plus, car la France est lasse du bruit qui s'est fait chez elle depuis le 24 février.

Une promenade nocturne de 12,000 gardes nationaux dans les rues de Paris n'a été, dans aucun temps, une garantie donnée à la paix publique.

Il est bon, au surplus, de rappeler que M. Ledru-Rollin, comme M. Cavaignac, eut aussi, en sa faveur, des manifestations de gardes nationaux : elles étaient provoquées et conduites par M. de Courtais. On ne prétendra pas, sans doute, qu'elles représentaient l'opinion de la garde nationale de Paris.

Malgré cette fantasmagorie que le *National* essaie de faire miroiter pour tromper l'opinion des provinces, personne ne pensera que la garde nationale ait donné mandat pour complimenter et saluer l'homme qui a dit : « Croyez-vous que je sois ici pour défendre vos Parisiens, votre garde nationale ? qu'elle défende la ville et ses boutiques. »

M. de Lamartine ne se désiste pas de sa candidature à la présidence de la république. Nous publions plus loin la lettre qu'il vient d'envoyer aux journaux.

ELECTIONS.

LA HAYE. Le dépouillement du scrutin pour les candidats à la Première Chambre des Etats-Généraux, dans les 6e et 7e districts électoraux de la Hollande-Méridionale a eu pour résultat qu'aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue. Un second scrutin doit avoir lieu.

Au VIe district, entre les quatre candidats qui ont réuni le plus de voix : 1° MM. E. van der Oudermeulen (271 voix sur 587 votants) et le baron van Zuylen van Nyevelt (256 voix) et 2° Me J. A. Philipse (262 voix) et M. A. Nolet de Schiedam (186 voix).

Au VIIe district : 1° entre MM. Steengracht van Duivenvoorde (224 voix sur 615 votants) et I. C. Baud (195 voix); 2e entre Me I. A. Philipse (211 voix) et T. Polak Daniels (158 voix).

ROTTERDAM. IXe *district*. A été nommé membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux M. *de Monchy*, ancien membre de cette Chambre.

M. *J. C. Baud* a été nommé 1er candidat à la Première Chambre. Pour l'élection du deuxième candidat il y aura un scrutin de ballotage entre MM. Blankenheim et L. C. Luzac.

Xe *district*. M. *van Ryckevorsel*, ancien membre de la Seconde Chambre, a été élu député de cette même Chambre.

Les candidats à la Première Chambre élus sont : M. *A. F. H. Hoffman*, et S. A. R. *le Prince Frédéric des Pays-Bas*.

SCHIEDAM. Me *K. A. Poortman* a été nommé membre de la Seconde Chambre, et Me *P. Loopuyt*, 1re candidat à la Première Chambre. Pour la nomination du 2e candidat il doit y avoir un scrutin de ballotage.

GOUDA. Aucun candidat n'ayant réuni la majorité, un scrutin de ballotage aura lieu entre Me G. M. van der Linden à La Haye et Me J. R. Thorbecke à Leide.

LEIDE. A été nommé membre de la Seconde Chambre Me *J. R. Thorbecke* (par 217); son compétiteur, M. Gevers van Endegeest a obtenu 196 voix.

BRIELLE. Me *S. H. Anemaet*, ancien membre de la Seconde Chambre, a été élu de nouveau à une majorité de 614 voix sur 680 votants.

Nous complétons aujourd'hui d'après les procès-verbaux officiels les élections d'*Amsterdam*.

IIe *district*. Seconde Chambre : M. *C. Backer*.

Première Chambre : M. *le baron van Verschuer*; un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. Labouchère et van Romunde pour l'élection du 2e candidat.

Dans le Ve district Me *C. Diemont* a été nommé candidat à la Première Chambre; pour le 2e candidat, ainsi que pour celui pour la Seconde Chambre, un scrutin de ballotage doit avoir lieu.

ALKMAAR. A été nommé membre de la Seconde Chambre M. *S. A. de Moraaz*, à la majorité de 503 voix sur 956 votants.

Le résultat de l'élection des candidats à la Première Chambre n'est pas encore connu.

EDAM. Me *W. C. J. van Hasselt* a été nommé membre de la Seconde Chambre par 582 voix sur 718 votants.

A été nommé 1e candidat à la Première Chambre M. *A. F. Insinger*. Pour le 2e candidat aura lieu un scrutin de ballotage entre M. Corver Hooft et M. F. van der Oudermeulen qui ont obtenu chacun 265 voix.

ZAANDAM. Me *H. J. Smit*, ancien membre de la Seconde Chambre, a été élu membre de cette Chambre.

M. *van Beek Vollenhoven* a été nommé 1e candidat à la Première Chambre. Pour la 2e candidature un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. P. Huidekoper et C. Diemont.

UTRECHT. M. *le baron de Goltstein*, ancien membre de la Seconde Chambre, a été élu de nouveau par 532 voix sur 554 votants. A été élu 1e candidat à la Première Chambre M. *Martens van Sevenhoven*. Pour la 2e candidature un scrutin de ballotage aura lieu entre MM. W. H. de Heus et J. W. H. Bosch.

HEERENVEEN (Province de la Frise). Aucun des candidats qui se sont présentés pour la députation à la Seconde Chambre, n'a obtenu la majorité. M. Van Heloma a réuni 293 voix et M. A. F. Jongstra 227. Par conséquent un scrutin de ballotage doit avoir lieu.

YSSELSTEIN. Nous apprenons que M. *van Doorn* a été nommé membre de la Seconde Chambre.

MAARSEN. A été nommé membre de la Seconde Chambre M. *Dollamans*.

(Ces deux dernières élections ne sont pas officiellement connues.)

ZWOLLE. M. *Sloet van Oldhuis* a été nommé membre de la Seconde Chambre à une immense majorité.

Le Roi a conféré la croix de chevalier, avec l'étoile, de l'ordre de la Couronne de Chêne à Me A. G. A. van Rappard, directeur du cabinet du Roi.

Par arrêté du 29 novembre, le Roi a nommé commandeur de l'ordre du Lion-Néerlandais M. Juckema van Burmania baron Rengers, membre des Etats-Députés de la province de la Frise.

Par arrêté du 20 novembre, le Roi a conféré la croix de chevalier du Lion-Néerlandais à M. I. C. Willemse, référendaire, faisant fonctions de secrétaire au département du culte catholique.

Par arrêté du 30 novembre, le Roi a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais M. I. van der Minne, ancien bourgmestre de Brielle.

Nous apprenons que le Roi vient d'accorder à M. Gallait, peintre de Bruxelles, les insignes de commandeur de l'ordre de la Couronne de Chêne.

A cette occasion, MM. les artistes peintres de La Haye ont donné hier soir, à l'*Hôtel de l'Europe*, une sérénade à M. Gallait, au pinceau duquel est dû le beau tableau représentant les *Derniers moments du comte d'Egmond*, qui a fait l'admiration des connaisseurs à la dernière exposition de Bruxelles.

— M. le baron Testa, conseiller de légation et chargé d'affaires des Pays-Bas près les Etats-Unis, est arrivé en cette ville et descendu à l'*Hôtel des Deux Villes* (*Twee Steden*).

Est également arrivé dans cette résidence et descendu à l'*Hôtel du Vieux Doelen*, M. le lieutenant-général Crocquebourg, aide-de-camp extraordinaire du Roi et venant de Bruxelles.

Mouvement du commerce néerlandais en 1847.

Le gouvernement vient de faire publier la seconde série des tableaux statistiques du commerce et de la navigation des Pays-Bas pour l'année 1847. Nous en avons fait connaître la première série au mois de juin dernier. Nous extrayons de ces documents les détails suivants :

La valeur des importations générales de 1847 a surpassé de fl. 5,176,393 (2 p.c.), celle de l'année 1846; tandis que les exportations générales de 1847 sont restées en dessous de celle de l'année précédente d'une somme de fl. 1,315,608 (1/2 p. c.).

Le transit des marchandises en 1847 a été de fl. 9,352,488 moindre qu'en 1846 (10 p. c.).

Les déclarations pour la consommation ont, en 1847, surpassé de fl. 7,325,155 (4 p. c.) celle de l'année 1846, et il a été exporté des entrepôts libres pour une somme de fl. 8,036,880 de plus qu'en 1846 (6 p. c.).

Les articles sur lesquels les résultats présentent la différence la plus essentielle sont :

Importations générales : Café, thé, (outre que le boei et gros congo), vin et graines de lin; pour ces articles la valeur totale des importations en 1847 surpasse d'environ fl. 11,000,000 celle de 1846. — Les distilles, fils de coton et grains (seigle) présentent, au contraire, une diminution de presque fl. 7,000,000 en faveur de 1846.

Exportations générales : Il a été exporté, en 1847, en beurre, café, garance, riz, bétail et chancre écru pour fl. 10,000,000 de plus qu'en 1846. — Par contre les fils de coton, les distillés, le coton écru et le sucre raffiné ont été exportés en moins pour une valeur de presque fl. 11,000,000.

Importations pour la consommation : il a été exporté en plus en 1847 qu'en 1846, pour une somme environ de fl. 17,000,000 en machines pour fabriques et à vapeur, grains (froment et seigle), café, houille, ouvrages de fer fondu et battu, riz, bétail, tabac en feuille et graine de lin, tandis qu'il y a eu une diminution d'environ fl. 9,000,000 sur les fils de coton, l'or et l'argent en barres et monnayés, coton non filé, articles de laine (pour être teints), sucre brut et sel.

Exportations des entrepôts libres : Il y a eu augmentation de fl. 16,000,000 en faveur de 1847 sur les articles : Beurre, machines à vapeur et pour fabriques, distillés, grains, café, riz, bétail, étain, poisson et chanvre écru. — Par contre, il y a eu une diminution de fl. 9,000,000 pour l'année 1847 sur les articles suivants : Or et argent monnayés et en barres, farine, peaux, indigo, coton non filé, articles de manufacture et sucre raffiné.

Transit : Il a passé en transit; en 1847, de plus qu'en 1846, pour une somme de fl. 4,000,000, à savoir : en grains (froment), farine, peaux, indigo, garance, huile d'olive et huile de graines. — Sur les articles suivants il y a eu, en 1847, une diminution de fl. 12,000,000, savoir : fils de lin, chanvre (écru), coton (non filé), articles de manufactures, sucre et huile de poisson.

Le tonnage des navires néerlandais qui en 1847 sont arrivés *avec des chargements*, a surpassé de 13,415 tonneaux celui de 1846; celui des navires étrangers arrivés avec des cargaisons a été de 4,695 tonneaux, moindre en 1847 qu'en 1846.

Le tonnage des navires arrivés *sur lest* a été comme suit : bâtiments néerlandais, 1592 tonneaux de plus en 1847 qu'en 1846; bâtiments étrangers, 24,025 tonneaux en moins qu'en 1846.

La capacité des navires qui ont appareillé de nos ports en 1847, comparativement à celle de l'année précédente, a été comme suit : *Navires chargés* ; néerlandais 7,423 tonneaux de moins en 1847 qu'en 1846; étrangers 19,684 tonneaux de plus qu'en 1846. *Sur lest* : navires néerlandais 38,676 tonneaux de plus en 1847; par contre les navires étrangers présentent une diminution de 31,537 tonneaux.

La troisième série de ces documents statistiques contient entre autres la classification des articles d'après la valeur pour les droits d'entrée et de sortie.

Il en résulte qu'aux importations générales, le café, les grains, le sucre brut et les articles manufacturés sont les plus importants. Le sucre brut figure en première ligne (12^{56} du total); viennent ensuite les grains (12^{60}); les articles manufacturés (11^{50}); le café (9^{55}); les fils (6^{24}); les articles de teinture (4^{54}); les graines (3^{02}); le tabac (2^{98}).

A l'importation pour la consommation figure en première ligne le café (13^{70}); viennent ensuite les grains (13^{27}); les articles manufacturés (12^{60}); le sucre brut (11^{45}); les graines (4^{24}); le riz (3^{85}); le tabac (2^{22}) et les fils (3^{17}).

Les droits d'entrée sur les articles manufacturés figurent pour 35 °/o (5 °/o de moins qu'en 1846) et ceux sur les grains pour 16 °/o sur le total des droits perçus.

Aux exportations générales (y compris le transit) figurent en première ligne le café (9^{25}); ensuite viennent les grains (9^{25}); le sucre raffiné (7$^{[illegible]}$); les articles manufacturés (6^{17}); les fils (5^{21}); le sucre brut (5^{08}); le beurre (4^{12}) et le bétail (3^{61}).

A l'exportation des entrepôts libres, c'est encore le café qui forme le principal article (11^{93}); viennent ensuite le sucre raffiné (12^{21}); le beurre (6^{25}); les grains (6^{36}); le bétail et le fromage ensemble (5^{56}); les articles manufacturés (4^{91}); le chanvre (3^{55}).

La valeur des droits d'entrée et de sortie par mer présente une diminution de 2 p. c. en 1847 sur l'année précédente; tandis que ces droits ont augmenté dans la même proportion du côté de la terre.

Les importations par mer sous pavillon néerlandais, en 1847, ont surpassé de 3 °/o celles de l'année 1846. — Les importations par mer sous pavillon étranger présentent, au contraire, une diminution de 3 °/o.

Grand-duché de Luxembourg.

Nous avons annoncé que le gouvernement du grand-duché de Luxembourg avait donné et offert sa démission. Voici les explications qu'a données dans la séance de mercredi dernier M. Jurion, administrateur général des affaires de l'intérieur :

Messieurs,

» Etant chargé encore en ce moment de l'administration de l'intérieur, j'ai à vous rendre compte des circonstances qui ont motivé l'arrêté royal grand-ducal de prorogation de la chambre, que je vais avoir l'honneur de lire, comme je suis chargé d'exécuter.

Le 9 de ce mois, le jour même où le conseil vous a déclaré qu'il se retirerait des affaires, il a adressé à S. M. la démission collective des administrateurs-généraux. Le lendemain, le conseil rendit encore compte à la couronne des incidents de la séance de relevée du 9 et lui fit connaître l'opinion qui avait été produite dans le sein de la chambre, relativement à la réduction du nombre des administrateurs-généraux.

Le 12, le Roi grand-duc fit parvenir au conseil des observations au sujet de sa retraite, mais le collége répondit à S. M. qu'il devait persister dans sa résolution.

Le 18, S. M. nous fit connaître qu'elle avait appelé auprès d'elle un Luxembourgeois, qui est entouré de l'estime générale, pour composer une nouvelle administration, et que cet homme honorable serait rendu à Luxembourg vers le 20 ou le 21.

Depuis le 21, en effet, le magistrat auquel je fais allusion est en cette ville, où il fait les démarches nécessaires pour constituer un cabinet nouveau.

C'est dans l'éventualité qui s'est présentée, que les nouveaux administrateurs généraux ne seraient pas encore nommés pour cette séance, que j'ai soumis à S. M. l'arrêté que je vais lire, et que je n'ai pas besoin sans doute de justifier plus amplement.

Il donne lecture de cet arrêté, ainsi conçu :

Nous GUILLAUME II, etc.

Considérant que la chambre des députés de notre grand-duché de Luxembourg s'est ajournée jusqu'au 27 de ce mois;

Que les circonstances ne permettent pas d'espérer qu'une administration nouvelle soit constituée dans ce délai;

Vu l'art. 75 de la constitution;

Avons arrêté et arrêtons :

La chambre des députés de notre grand-duché est ajournée jusqu'au 7 décembre prochain,

Acte lui est donné de ces communications.

En conséquence dudit arrêté royal, M. le président déclare les séances de la chambre ajournées jusqu'au 7 décembre prochain, trois heures de relevée.

Nouvelles d'Italie.

Le nouveau cabinet romain s'est présenté le 20 devant la chambre des députés.

Dans la séance du 21, un membre a proposé de voter au Saint-Père une adresse de respect et de fidélité; M. le prince de Canino a combattu vivement la pensée de ce projet, qui a été repoussé par la majorité de l'assemblée. Ce simple fait en dit plus que bien des commentaires.

De graves désordres ont éclaté à Florence dans la journée du 22 novembre. Mécontents du résultat des élections, les radicaux ont pénétré dans les églises ou siégeaient les colléges électoraux; là ils ont renversé les urnes et déchiré les bulletins qui s'y trouvaient. Des bandes ont ensuite parcouru les rues en criant: vive le suffrage universel! vive un ministère démocratique!

Ces scènes et d'autres du même genre prouvent que la Toscane marche à grands pas vers l'anarchie. Ce résultat était facile à prévoir depuis longtemps.

Pendant que le *Contemporaneo* de Rome, journal dévoué au nouveau ministère, soutient que jamais le pape n'a songé à quitter Rome, un journal de Marseille publie les lignes suivantes :

« Pie IX s'attendait en quelque sorte à ce qui est arrivé, car, il y a quelque temps, il avait demandé au grand-duc de Toscane l'autorisation de se retirer à l'île d'Elbe dans le cas où il serait obligé de quitter Rome. »

Le but du *Contemporaneo* est de faire croire que Pie IX s'est soumis de bonne grâce au nouvel ordre de choses, et d'égarer ainsi les esprits. Nul doute que si le pape avait pu quitter sa capitale pour échapper aux actes que la violence lui a arrachés, il ne l'eût fait. La chose a paru si naturelle, que de plusieurs côtés différents on a annoncé en même temps la fuite du pape.

Le *Giornale romano* et le *Labaro* sont toujours muets. Le premier n'a pas un mot sur les événements, le second les raconte en quelques lignes, sans aucune réflexion. Il est visible qu'il n'y a pour eux aucune liberté.

L'*Epoca*, journal de Mamiani, réclame à grands cris la convocation de la *Constituante italienne*. Mamiani arrive de Turin, où, de concert avec Gioberti et tous les chefs du parti, il a, dans leur fameux congrès, proclamé la nécessité de cette constituante. En passant à Livourne, il a eu une entrevue avec Guerrazzi, chef du ministère toscan, lequel a également conquis cette position aux cris de: *Vive la Constituante!* Nous pouvons donc nous attendre à voir bientôt réunis à Rome tous les héros de la démagogie italienne.

On écrit de Rome à l'*Ami de la religion* :

« C'est, comme je vous le disais, au café *del Belli-Arti* que l'insurrection tenait son quartier-général. C'est là que s'était installé le gouvernement populaire qui agitait et conduisait l'émeute : les plus ardents étaient M. Bonaparte (le prince de Canino), MM. Sterbini, rédacteur du *Contemporaneo*, Spino et Pinto, de l'*Epoca*. La terreur qu'inspirent ces hommes a dominé tous les fonctionnaires; pas un n'a fait résistance, et tous s'empressaient d'obéir. Les bras au service de cet étrange pouvoir appartenaient à des enfants de douze à quinze ans, à de véritables *gamins* qui s'en vont le fusil à la main et hurlant : *Vive la république! Vive la constituante!* Ils ne savent seulement pas de quoi il s'agit; mais ils ont l'audace et la passion du tumulte, et ils règnent sur la multitude effrayée. C'est cette troupe qui, mêlée aux carabiniers et à quelques soldats de différentes armes, a fait le siége du Quirinal. »

Voici maintenant un extrait des journaux italiens dévoués à la cause de l'insurrection de Rome : On lit dans l'*Alba* :

« Les collègues de M. Rossi et plusieurs députés ont quitté Rome pour montrer qu'ils n'adhèrent pas au nouveau ministère. L'abbé Rosmini est parti hier de Rome avec un passeport de l'ambassadeur de France. On croit qu'il se rend à Paris. Le but de sa mission est un mystère, et il est naturel qu'en ce moment elle soit l'objet d'une foule de conjectures. Rome est tranquille en apparence, mais la révolution n'en marche pas moins, et le rejet de la proposition Potenziani le prouve suffisamment. »

La proposition dont parle l'*Alba*, est une proposition faite par Potenziani dans la chambre des députés de Rome, pour faire voter au Saint-Père une adresse de respect et de fidélité. Charles Bonaparte, prince de Canino, a combattu vivement la pensée de ce projet, et la majorité de la chambre a refusé de voter l'adresse.

On lit dans le *Contemporaneo* :

« Dans la séance de la chambre des députés, Bonaparte a parlé en faveur des Vénitiens qui, dit-il, meurent de froid et de faim, et a demandé que l'on priât le ministère de déployer à Rome l'étendard sicilien.

» Le ministre de la guerre a dit, qu'arrivé au ministère depuis quelques heures seulement, il a déjà examiné une dépêche apportée par le colonel Pianciani de la part du général Ferrari et qu'il s'occupera le plus tôt possible des moyens de venir en aide aux Vénitiens. Le député Fabri a proposé d'ouvrir une souscription dans la chambre même au bénéfice des Vénitiens.

» M. Muzzarelli, président du conseil et ministre de l'instruction publique, a visité ce matin l'université de la *Sapienza* et a été accueilli avec le plus vif enthousiasme par le bataillon universitaire. »

On attendait à chaque instant à Rome, l'arrivée du général Zucchi. Nous croyons savoir de source certaine, qu'aussitôt après que le pape eut appris la mort de M. Rossi, un exprès avait été envoyé à Bologne portant l'ordre pour le général, de revenir immédiatement. (*Corriere Mercantile.*)

— Le ministre des affaires étrangères de France a déposé aux archives de l'assemblée nationale la correspondance de l'ambassadeur de France à Rome. Les dépêches sont des 16, 17 et 18 novembre. Elles contiennent, sur l'assassinat de M. Rossi et sur les violences exercées contre le pape, quelques détails déjà connus. Nous les reproduisons cependant à titre de pièces officielles :

Ambassade de France à Rome. — N° 14.

« Rome, 16 novembre 1848,

» Monsieur le ministre,

» J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire par le télégraphe pour vous annoncer que M. Rossi, ministre de l'intérieur, avait été assassiné hier à une heure, comme il descendait de voiture pour entrer à la chambre des députés. Il a été frappé d'un coup à la gorge, dont il est mort sur-le-champ.

» Le meurtrier n'a pas été arrêté; on ne l'a pas même essayé. Quelques gendarmes et gardes nationaux qui étaient sur les lieux ont laissé faire.

» La population est restée froide et muette devant cet événement.

» C'est à peine si le serviteur du ministre a pu trouver un second pour transporter dans une chambre voisine le corps de son maître.

» L'assemblée, sur les degrés de laquelle s'était commis le meurtre, a continué gravement la lecture de son procès-verbal, et il n'a pas été fait la moindre mention de l'incident pendant toute la durée de la séance.

» Le soir, les meurtriers et leurs adhérents, au nombre de quelques centaines, avec des drapeaux en tête, ont été fraterniser avec les soldats des casernes, et l'autorité ne s'est montrée nulle part; le directeur de la police, pressé de prendre quelques mesures énergiques, s'y est refusé et s'est retiré.

» Ce matin, le ministère tout entier a donné sa démission, et il est bien difficile de concevoir aucune combinaison possible, aucune chance pour établir l'ordre après ce qui vient de se passer.

» C'est là où en sont les successeurs des anciens Romains!

» N'ayant pas prochainement de bateau à ma disposition, je prends le parti de vous adresser cette dépêche par la voie de terre.

» Agréez, etc. » HARCOURT. »

Ambassade de France à Rome. — N.° 25.

» Monsieur le Ministre, « Rome, le 17 novembre 1848.

» J'ai eu l'honneur de vous rendre compte du meurtre de M. Rossi.

» Hier, nous avons eu la continuation de ces excès qui vous feront peut-être regretter de n'avoir pas, dans le temps, donné quelque appui au Souverain-Pontife; il est difficile d'assister à un spectacle plus triste pour la nation que celui dont nous avons été témoins oculaires

» Vers deux heures, une assez grande foule de peuple s'est transportée au Quirinal avec un programme connu à l'avance et sorti des presses du Cercle populaire, programme qui consistait à renvoyer le ministère, à en former un autre, à former une constituante, déclarer solennellement la guerre, etc.

» Il y a, dans l'intérieur du Quirinal, une centaine de Suisses qui sont seuls préposés à la garde du pape avec quelques gardes du corps.

» Quand les Suisses ont vu cette manifestation hostile, ils ont fermé les portes et se sont préparés à se défendre.

» Le corps diplomatique avait eu le temps d'entrer dans le palais et d'offrir au pape son appui moral contre les violences qu'on pourrait vouloir lui faire.

» Ce rassemblement, a d'abord proféré des menaces pour se faire ouvrir, et voyant qu'on n'obtempérait pas à ses désirs, il a cherché à mettre le feu à la porte principale; quelques coups de fusil des Suisses et leur attitude décidée ont bientôt forcé les agresseurs à s'éloigner.

» Jusque-là, il n'y avait que la population qui fût en jeu; ainsi, l'attaque n'aurait pas duré longtemps, et cette population commençait à se disperser, quand nous avons été témoins, à notre grand étonnement, d'un spectacle inattendu.

» La garde civique, la gendarmerie, la ligne, la légion romaine, au nombre de quelques milliers d'hommes, en uniforme, avec la musique et les tambours en tête, sont venus se mettre en bataille sur la place du Quirinal, et là se sont joints au peu de peuple qui s'y trouvait encore, et se sont mis comme lui à faire la fusillade contre les fenêtres du palais. Quelques balles ont pénétré dans les appartements, et une entre autres a tué un prélat qui était dans sa chambre.

» Comme les Suisses continuaient à faire bonne contenance, et qu'on ne croyait pas en avoir assez bon marché, on a fait venir du canon pour enfoncer les portes du palais de ce malheureux pape, qui est la douceur même, et qui n'avait que cent Suisses pour se défendre.

» On pense généralement qu'il n'y avait que quelques centaines de meneurs qui avaient fait le plan de cette conspiration. Il n'y a eu autour du pape, pendant toute la journée, que le corps diplomatique. Le pape, pendant tout ce temps, a montré beaucoup de sangfroid et de fermeté; mais, comme au fond il y avait impossibilité de faire de la résistance, et que d'ailleurs il était moins en mesure et en volonté que personne de faire verser du sang, il a bien fallu en passer par ce que voulaient ses propres troupes, qui l'assiégeaient dans son palais.

» On est entré alors en pourparlers et on lui a proposé une liste ministérielle, en tête de laquelle figurent MM. Mamiani, Sterbini, Galetti, etc., qu'il a adoptée en protestant toutefois contre la violence qu'on lui faisait, et en déclarant qu'il s'en remettait aux Chambres des autres mesures qu'on prétendait lui imposer.

» Aujourd'hui l'autorité du pape est absolument nulle. Il n'existe plus que de nom, et aucun de ses actes ne sera libre et volontaire.

» Agréez, etc. » HARCOURT. »

Ambassade de France à Rome. — N° 25 *bis.*

Cette troisième dépêche est du 18 novembre. Elle annonce la composition du ministère, et ajoute :

« On croit que la chambre haute va être dissoute.

» Les Suisses vont être congédiés, et c'est la garde nationale qui occupe tous les postes du château.

» C'est le Cercle populaire qui décide de presque toutes les combinaisons.

» Le pape, sans faire de protestations officielles contre ce qui vient de se passer, n'a pas laissé cependant de témoigner qu'il cédait à la violence. Le corps diplomatique est assez incertain sur la conduite qu'il doit tenir en cette occurrence à l'égard du nouveau gouvernement. Je crois qu'il serait convenable de se tenir sur la réserve jusqu'à ce qu'il ait pris couleur, qu'il ait montré la conduite qu'il va tenir à l'égard du pape. J'en ai parlé dans ce sens à mes collègues, qui ont partagé mon opinion; mais je vous serai obligé de vouloir bien me donner vos instructions à cet égard.

» Il est possible que les événements qui viennent de s'accomplir retardent le consistoire où devaient être préconisés nos évêques. »

— Une lettre de Bologne, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, contient ce qui suit :

« Garibaldi est entré à Bologne comme un triomphateur, après que le peuple, travaillé par Gavazzi et Mazzini, eut forcé les autorités d'en accorder la permission. On ne saurait se faire une idée des exigences annoncées de la population bolonaise. Le communisme est à l'ordre du jour à Bologne; tout fainéant, dès que l'idée lui en vient, entre dans les [illegible] et exige, au milieu des plus terribles menaces, qu'on lui donne [illegible] ce qu'il demande. Malheureusement de nombreux exemples [illegible] de pareilles menaces reçoivent d'ordinaire leur exécution. »

— On mande de Florence, le 22 novembre :

« Ce matin, des billets imprimés avaient été affichés [illegible] dans la ville, contenant une invitation au peuple de se réunir [illegible] de la Cathédrale, dans le but de protester contre l'élection des [illegible] impopulaires, et de faire une manifestation en faveur [illegible] démocratiques; mais

diatement après le préfet Guedo Rontani fit publier un arrêté invitant les citoyens à repousser des insinuations perfides, et à veiller au maintien de l'ordre et des lois.

» Cet arrêté ne produisit point l'effet désiré, quelques individus pénétrèrent dans les églises où siégeaient les colléges électoraux, renversèrent les urnes et déchirèrent les bulletins qui s'y trouvaient. La foule se porta ensuite sous les fenêtres du Vieux-Palais, en criant : A bas les députés rétrogrades ! Vive un ministère démocratique ! Vive le suffrage universel ! Vive Léopold II, constitutionnel !

» Une députation monta au palais et exprima au ministre de la justice, en l'absence des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, les vœux suivants au nom du peuple : 1. Suspension de l'élection des députés ; 2. réforme électorale sur la base du suffrage universel ; 3. mise en accusation du dernier ministère. Le ministre répondit en termes graves et mesurés. Il accompagna la députation à son départ, en lui recommandant l'ordre et la modération.

» Le calme paraissait rétabli et l'on espérait que les scènes violentes du matin ne se renouvelleraient pas ; mais de nouveaux désordres éclatèrent tout-à-coup. La foule ameutée se rendit, musique en tête, devant les bureaux du ministre de la guerre, en criant : Vive d'Ayala ! Elle ne cessa que lorsqu'on vint lui annoncer que le ministre était absent.

» Le peuple se rendit ensuite devant la demeure de quelques ex-députés pour déclarer sa ferme résolution de s'opposer à ce qu'ils fussent réélus. Quelques individus entraînés par la passion, lancèrent des pierres contre les vitres et les brisèrent. — Nous espérons que de pareils désordres ne se renouvelleront plus. »

Du 23 novembre.

Par suite des événements de la journée d'hier, le ministère a publié ce matin la proclamation suivante :

« Citoyens, le gouvernement veut que le peuple expose ses désirs d'une manière calme et non violente. La justice poursuivra les individus prévenus d'avoir pris part aux troubles d'hier. L'application des lois suffira pour réprimer les violences de quelques hommes.

» Si de nouveaux désordres éclataient, le ministère, plutôt que de provoquer une lutte incompatible avec la confiance dont il a obtenu de si nombreux témoignages, donnera sa démission.

» Florence, 23 novembre 1848.

» Suivent les signatures : MONTANELLI, GUERRAZZI, MAZZONI, F. FRANCHINI D'AYALA, A. ADAMI. »

Nouvelles de Suisse.

Berne, 26 novembre.

C'est aujourd'hui que le conseil exécutif fédéral a arrêté la rédaction de l'acte de notification à faire aux puissances étrangères au sujet de la grande transformation politique que la Suisse vient de subir. L'opinion qui voulait qu'on communiquât en même temps aux puissances la nouvelle constitution fédérale, n'a pas trouvé faveur, attendu que cette formalité aurait pu être interprétée comme une demande de sanction de la part des cabinets européens, ce que l'on tient par-dessus tout à éviter. On se borne donc, dans l'acte dont il s'agit, à notifier à ces cabinets que le pacte du 7 août 1815 a été remplacé par la constitution du 27 juin dernier; l'on indique le nom des présidents des deux sections de l'assemblée fédérale, et l'on donne connaissance de la signature du président et du secrétaire du conseil exécutif fédéral ; enfin, l'on termine par exprimer l'espoir que les relations réciproques continueront à être empreintes de la même bonne harmonie que par le passé.

Le conseil exécutif a porté sa sollicitude sur les rapports avec l'étranger. La nouvelle autorité fédérale n'a pas jugé à propos de fermer les yeux sur la violation de territoire effectuée par les troupes allemandes, le 18 de ce mois, à Sulgen, dans le canton de Zurich, et une plainte formelle à cet égard a été adressée au ministère de l'empire.

Nouvelles de Belgique.

BRUXELLES, 1 DÉCEMBRE. — La chambre a commencé, hier jeudi, la discussion de la proposition faite par M. Delfosse à propos du chapitre IV du budget des dotations pour l'exercice de 1849.

Cette proposition consistait, on se le rappelle, à réduire de 8,000 francs les traitements des membres de la cour des comptes.

Plusieurs membres ayant soutenu que la chambre n'a pas le droit de modifier une loi, incidemment, à propos d'une discussion de budget, et que par conséquent on ne pouvait modifier que par une loi spéciale des traitements fixés par une loi, la proposition de M. Delfosse avait été renvoyée aux sections.

La section centrale a pensé que le droit absolu de la chambre de modifier un article du budget, même un article portant une demande de crédit pour des traitements de fonctionnaires déterminés par une loi spéciale, est un droit constitutionnel, droit qui ne lui a même pas paru contestable.

La chambre n'a entendu que deux orateurs dans sa séance d'aujourd'hui. M. le ministre des finances, avec beaucoup d'énergie, a soutenu que la chambre violenterait les autres pouvoirs de l'Etat et usurperait leurs prérogatives, en modifiant une loi par un simple amendement ; il a insisté pour que la proposition faite dans la forme voulue par le règlement, suivît la marche ordinaire des propositions dues à l'initiative des membres de la chambre.

M. Delfosse a combattu très-vivement l'opinion émise par M. le ministre. « Faites, a dit l'orateur, comme ce philosophe devant qui on niait le mouvement, et qui se mit à marcher. On conteste votre droit d'initiative, usez-en.

La discussion continuera demain. M. d'Elhoungne doit prendre la parole pour soutenir la proposition de M. Delfosse.

Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 30 NOVEMBRE. — On lit dans le *Standard* : Nous sommes autorisés à démentir un article que nous avons reproduit hier d'après un journal du matin, et suivant lequel la famille royale de France serait en ce moment en visite chez sir Robert Peel à Drayton-Manor.

La famille royale de France est encore à Richmond.

L'affaire n'est pas de grande importance, mais comme elle a fait l'objet d'un article de la part d'un journal respectable, il convient de rétablir la vérité des faits.

Sir Robert Peel a, croyons-nous, sollicité il y a quelques jours l'honneur de cette visite, et le roi, qui a été longtemps sur un pied d'amitié avec le très-honorable baronnet, a accepté l'invitation ; mais la visite n'a pas eu lieu encore, et en tout cas nous ne voyons pas qu'un pareil événement soit de nature à donner lieu à autre chose qu'à un article sous la rubrique des nouvelles du beau monde. Sir Robert Peel est parfaitement libre de recevoir chez lui qui il lui plaît, et tous ceux qu'il invite sont parfaitement libres aussi d'accepter ses invitations.

— Les événements de Rome avaient été prévus par le gouvernement britannique. Le *Times* annonce annonce aujourd'hui que l'amiral Parker, commandant la flotte anglaise dans la Méditerranée, a déjà, il y a une quinzaine de jours, donné l'ordre à la corvette à vapeur le *Bulldog* de se rendre à Civitia Vecchia pour protéger la retraite du Saint-Père et le transporter au besoin partout où il le désirerait.

— On annonce que sir Henry Lython Bulwer, ex-ministre d'Angleterre à Madrid, est sur le point d'épouser lady Georgina Wellesley, sœur de lord Cowley, et nièce du duc de Wellington.

— Le prix moyen du froment en Angleterre a été fixé la semaine dernière à 51 sh. 6 d. par quarter. Le droit sur le froment étranger reste fixé à 6 sh. par quarter.

— Les ministres étaient convoqués en conseil pour aujourd'hui, mais le conseil de cabinet a été ajourné au 5 décembre, par suite de l'absence de quelques-uns des membres du cabinet.

— Une réunion des actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Luxembourg a eu lieu hier à la Taverne de Londres sous la présidence de sir William Magnay. Il a été donné lecture à l'assemblée du rapport de la direction sur la situation de l'entreprise. D'après ce rapport, le nombre des actions, à la suite des déchéances prononcées, se trouve réduit à 50,000 sur lesquelle il a été payé 380,000 liv. portée à 400,000 liv. Moyennant l'emprunt effectué par la compagnie, cette somme est représentée par 120,000 liv. en fonds publics belges ; 100,000 liv. par la valeur des travaux effectués sur la ligne, et 160,000 liv. pour le prix d'achat du canal acquis par la compagnie. La direction ne se propose pas de faire de nouveaux appels de fonds, sauf pour une légère somme qui sera nécessaire pour achever les travaux du canal. Dans le courant du mois prochain, une députation des directeurs doit se rendre à Bruxelles pour connaître la décision du gouvernement sur certaines propositions que lui a adressées la direction. Les actionnaires seront convoqués pour connaître le résultat de cette démarche.

Le président a fait savoir que, par suite de la déchéance dont est frappée la compagnie du chemin de fer de Louvain à la Sambre, la compagnie du Luxembourg n'est plus liée à l'égard du gouvernement belge.

Un membre de l'assemblée a proposé de nommer un comité pour faire une enquête sur les dépenses faites par la direction et surveiller les dépenses à faire.

Cette proposition n'a pas été adoptée, et l'assemblée s'est séparée après avoir voté des remercîments à la direction.

Nouvelles d'Amérique.

Le *Courrier des Etats-Unis*, journal de New-York, confirme la nouvelle du triomphe du candidat *whig* à la présidence, le général Taylor.

Les élections se sont faites avec beaucoup de calme dans toute l'étendue de l'Union, nonobstant la déconfiture des candidats démocrates, MM. Van Buren et Cass, qui sont restés à une assez grande distance de leur heureux concurrent.

Le président général Taylor et le vice-président Millard Fillmore n'entreront en fonctions que le 4 mars. La chambre des représentants, qui se composera probablement d'une majorité de whigs, ne doit pas s'assembler avant décembre 1849. Aussi croit-on qu'il ne sera rien innové, soit en matière commerciale, soit en matière financière, avant une année. La politique du général Taylor sera pacifique, évitant soigneusement d'offenser les autres, mais toujours disposée à repousser toute attaque.

Convention postale entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

On lit dans le journal cité précédemment :

« Il paraît que nous touchons réellement au terme de la guerre postale entre les Etats-Unis et l'Angleterre. L'*Union*, de Washington, dans son numéro de dimanche, annonce que les bases d'une convention, destinée à régler le service des correspondances transatlantiques, sont enfin arrêtées entre M. Bancroft et le cabinet de Londres.

» Sans s'expliquer nettement, le journal officiel donne à entendre qu'il sera établi une taxe uniforme d'un shilling sterling par lettre, pour la transmission d'un port à l'autre, soit par steamer anglais, soit par steamer américain. Chacun des deux pays s'engagerait en même temps à ne faire peser sur les lettres ainsi transportées que la taxe régulière de la circulation à l'intérieur, c'est-à-dire un penny en Angleterre et cinq ou dix cents, suivant la distance, aux Etats-Unis.

» Il nous reste à souhaiter que les négociateurs mettent promptement la dernière main à leur œuvre, et nous délivrent au plus tôt des douceurs postales dont nous sommes redevables à M. Cave Johnson. »

Nouvelles de France.

PARIS, 30 NOVEMBRE. — Le *Constitutionnel* annonce que des démonstrations en faveur du prince Louis Napoléon s'organisaient dans la garde nationale de Paris, pour répondre aux démonstrations que des agents de la candidature du général ont commencé par provoquer au sein de cette milice bourgeoise. Ce journal ajoute :

« De bons citoyens se sont entremis aussitôt pour décider ces gardes nationaux à renoncer à leur détermination, afin d'épargner à la capitale et à la France le spectacle de démarches en sens opposés, qui ne pouvaient aboutir qu'à créer des divisions, à jeter partout l'inquiétude et à faire de la garde nationale, qui est la gardienne de la tranquillité publique, un élément d'agitation. Ces projets paraissent donc abandonnés ; et l'exemple anarchique donné par la minorité qui gouverne ne sera pas suivi. »

— Le général Dufour, le même qui a conduit avec succès au mois de décembre dernier, l'expédition contre le *Sonderbund* en Suisse, a écrit une lettre dans laquelle il se déclare l'ami et l'admirateur de Louis-Napoléon.

« A ceux qui me demanderont, dit le général, quels sont ses talents, quelle est sa capacité? je me contenterai de répondre : Ouvrez ses ouvrages et jugez. »

Cette lettre est publiée par le *Constitutionnel*.

— Les colléges électoraux des départements de la Charente-Inférieure, du Calvados, de la Corse, de la Moselle, du Tarn et de l'Yonne, étaient convoqués le 26 novembre, à l'effet d'élire, le premier, deux représentants, et les cinq autres chacun un représentant, par suite de décès, d'option ou de démission.

Ce soir, on donnait comme certaines les nominations suivantes :

Charente-Inférieure : Le maréchal Bugeaud et le général Régnault de Saint-Jean-d'Angely, en remplacement de M. Louis Bonaparte, qui a opté pour la Seine, et de M. Coutanseau, démissionnaire.

Calvados : M. Thomine, en remplacement de M. Durand, décédé.

Yonne : M. Napoléon Bertrand, en remplacement de M. Louis Bonaparte.

Moselle : M. de La Moscowa, en remplacement de M. Louis Bonaparte.

— L'*Indépendant* de Toulouse, dans sa correspondance de Paris, nous donne deux lettres curieuses :

« Au commencement de juillet dernier, M. de Lamoricière écrivit à M. Bugeaud une lettre ainsi conçue :

» Monsieur le maréchal,

» Le gouvernement apprend que vous vous êtes rendu à Bordeaux, emportant votre uniforme et votre épée, dans l'espoir de vous mettre à la tête de 40,000 gardes nationaux, afin de marcher sur Paris. Vous n'ignorez pas que vous étiez compris dans les poursuites judiciaires qui enveloppent encore les membres de l'ancien gouvernement, en raison du commandement que vous avez exercé dans la nuit du 23 au 24 février. Votre nom, cependant, n'a pas été tellement distrait de la procédure qu'il ne puisse y être replacé. J'aime à croire que cet avertissement ne sera pas inutile. »

» M. le maréchal Bugeaud répondit :

« Citoyen ministre de la guerre,

» Il est vrai que je suis allé à Bordeaux avec mon uniforme et mon épée dans l'intention formelle de me mettre à la tête, non pas de 40,000, mais de 400,000 gardes nationaux, et de marcher sur Paris aussitôt que j'aurais appris le triomphe de l'infâme république rouge.

» Salut et fraternité. »

» Depuis, M. le maréchal Bugeaud n'a plus entendu parler du ministre de la guerre. »

— Voici la lettre que M. de Lamartine vient d'envoyer aux journaux et qu'ils publieront demain.

« Je ne recherche pas les suffrages. Je ne les désire pas. Mais la République peut avoir encore des difficultés et des dangers à traverser. Il y a aussi loin de la hardiesse de solliciter à la faiblesse de refuser, qu'il y a loin de l'ambition au dévoûment. Le dévoûment me commande de ne pas retirer mon nom au libre choix du pays.

» J'accepte donc les suffrages qui se porteraient sur moi.

» LAMARTINE,

» Représentant du peuple. »

ASSEMBLÉE NATIONALE. — SÉANCE DU 30 NOVEMBRE.

La séance est ouverte à 1 heure 3/4.

M. *le président*. L'ordre du jour appelle la discussion sur les affaires d'Italie. Le premier orateur inscrit est M. de Montalembert. Mais M. Ledru-Rollin, qui occupait la tribune au moment où la discussion a été renvoyée, réclame la parole comme lui appartenant de droit.

A. Gauche. Oui ! oui !

M. *le président*. Je vais consulter l'assemblée.

A. Gauche. C'est inutile ! Le droit de M. Ledru-Rollin est incontestable !

M. *le président*. La parole est à M. Ledru-Rollin.

M. *de Montalembert*. Consultez la chambre.

M. *Ledru-Rollin*. Si mon tour de parole m'est conservé, et si je puis parler immédiatement après lui, je ne m'oppose pas à ce que M. Montalembert parle le premier.

L'assemblée, consultée, maintient la parole à M. Ledru-Rollin.

M. *Ledru-Rollin*. Citoyens, je demande au gouvernement quelles sont les dernières nouvelles qu'il a reçues de Rome. Sont-elles de nature à faire continuer ce calme facile à prévoir par les lettres envoyées par l'ambassadeur à Rome ?

Vous vous rappelez que ces lettres, publiées hier par les journaux, contenaient ceci :

Après que M. Rossi eut été frappé à mort, le peuple est resté calme ; l'assemblée a continué à délibérer sans même s'occuper de cet événement.

Le soir des ordres ont été donnés au chefs de la police, qui a mieux aimé se retirer que de les exécuter.

Le lendemain, le peuple s'est posté devant le Quirinal ; les Suisses ont fait feu sur le peuple ; l'ambassadeur lui-même a été frappé d'étonnement par cette violence que rien ne provoquait, car le mouvement du peuple était tout pacifique.

Mais le lendemain les troupes se sont jointes au peuple ; ce n'a plus été une émeute, ça été beaucoup plus grave : une révolution ! l'armée tout entière s'est rangée en bataille devant le Quirinal, musique et tambours en tête ; elle a demandé, avec le peuple, le renversement du ministère, une chambre constituante indépendante, des libertés sérieuses et garanties.

Jusqu'à présent, nous ne connaissons pas les actes du nouveau gouvernement, nous ne savons pas encore quelle attitude nous devons prendre vis-à-vis de ce nouveau gouvernement.

Mes collègues et moi, nous avons été unanimement d'avis qu'il fallait garder l'expectative.

Dans les dépêches que nous connaissons, l'ambassadeur français semble indiquer que le corps diplomatique tout entier attend les actes du nouveau gouvernement pour se prononcer. Et c'est dans cette situation que vous intervenez ! Je dis que c'est un acte grave. (*Rumeurs diverses.*)

Je ne veux pas qu'on se méprenne sur la portée que j'entends donner à mes paroles.

Quand je me suis présenté avant-hier à cette tribune, une partie de l'assemblée a paru croire que je voulais protester contre la protection donnée à la personne du pape ; non, citoyens, telle n'a pas été ma pensée ; j'ai toujours été partisan de la liberté de conscience, et je ne voudrais pas qu'on se méprît sur mes intentions. Je le répète, ce n'est pas contre la protection donnée au pape que je viens m'élever ici.

Je vais examiner la question politique. J'examinerai si ce que l'on considère comme une mesure de précaution n'est pas une mesure dangereuse pour la France même et pour toute l'Europe.

A quel cri la révolution de Rome s'est-elle faite ? Au cri : *A bas les étrangers !* Si M. Rossi a été frappé, c'est parce qu'il était lui-même un étranger, parce qu'il a voulu entraver la révolution. On criait : Plus de Suisse, plus d'étrangers autour du pape, nous suffirons à le garder.

Et c'est un tel moment que l'on choisit pour envoyer à Rome des uniformes français. Quand le pape est entouré du respect de tous ; quand sa personne, quand sa liberté sont respectées, on choisit ce moment pour intervenir.

Ainsi, les Français vont venir à Rome ! pourquoi faire ? S'arrêteront-ils à la porte de Rome ? Alors, à quoi servira votre intervention ? Entreront-ils ? et alors vous les placerez vis-à-vis d'une population révolutionnée tout entière, d'une population qui ne s'est levée que contre l'oppression étrangère, dont la première pensée a été de demander l'expulsion des étrangers.

Je dis que ceci est impolitique, que ceci est dangereux.

Le pape, par son seul ascendant pourrait recouvrer toute son autorité ; que pensera la population, quand elle verra qu'on ne veut recouvrer cette autorité qu'en s'appuyant sur les baïonnettes étrangères ?

En supposant que vous vouliez secourir le pape, vous le placez dans la plus fâcheuse situation ; et si vous l'aviez consulté, je crois être bien informé, il n'aurait pas demandé vos troupes. Je vous dirai encore ceci : si vous aviez consulté le nonce à Paris, il ne vous eût pas non plus conseillé votre expédition.

Le pape est intelligent ; il sait mieux qu'un autre que ce n'est pas par la compression étrangère qu'il peut reconquérir son autorité ; le pape eût été opposé à votre expédition, si vous lui aviez demandé son avis.

Maintenant permettez-moi d'examiner, sous le voile des phrases, la pensée vraie qui est au fond de cette intervention.

Vous donnez pour mission à votre ambassadeur de faire rendre au pape sa liberté personnelle, s'il en a été privé. Vous lui dites en même temps qu'il n'est autorisé à intervenir dans aucune des questions politiques qui s'agitent en ce moment à Rome. En un mot, vous donnez à votre ambassadeur de sauvegarder la personne du pontife, vous lui avez interdit de s'occuper de ce qui ne regarde que le pouvoir temporel du pape.

Comment distinguez-vous le pontife du prince temporel ? ou confondez-vous le souverain temporel avec le prêtre ?

Dans la révolution qui vient de s'accomplir à Rome, pas un mot n'a été

dit contre la religion ; ce n'est donc pas dans une question religieuse que vous allez intervenir, c'est dans une question politique ; ce n'est pas au prêtre qui porte la tiare que vous allez porter secours, c'est au pouvoir temporel.

Vous savez parfaitement que quand l'Autriche est intervenue dans les états de l'église, elle a eu soin de dire qu'elle voulait protéger le chef spirituel. Vous allez tenir le même langage, jugez comment il sera accueilli.

Allons au fond des choses : vous ne pouvez secourir que le prince temporel luttant contre son peuple insurgé. Je dis comme vous, respect au prêtre, respect au dogme, mais j'ajoute : respect à la volonté du peuple, car si vous ne le faites pas, c'est que vous avez oublié votre origine.

Je répète que si vous aviez consulté le pape, il n'aurait pas consenti à l'intervention.

Je crains bien que votre principale préoccupation n'ait été l'événement qui doit s'accomplir bientôt chez nous ; je n'ai pas besoin de l'indiquer ; je crains bien que vous n'ayez eu pour but que de vous faire un mérite de votre intervention, car je n'y vois nulle raison déterminante, et l'on en voit beaucoup qui eussent dû vous en détourner.

Je terminerai par une autre considération.

Vous protégez un homme luttant à tort ou à raison contre son peuple ; vous intervenez dans les dissensions intérieures, et vous le faites au mépris des principes de la révolution de février, qui a dit : Pas de violences, pas de conquêtes. Vous le faites au mépris du manifeste du gouvernement provisoire sur la politique de la république française à l'égard des nations étrangères.

Eh bien ! Milan vous a appelé à son secours, y avez-vous couru ? La Lombardie est le théâtre des exactions, des cruautés de Radetzky. Avez-vous eu une parole, un geste pour elle ? Vous nous disiez l'autre jour que vous n'étiez pas encore fixé sur le lieu où se tiendraient les négociations. Vous vous êtes montré beaucoup plus prompt quand il s'est agi d'envoyer des troupes à Civita-Vecchia, et à comparer cet empressement avec votre indécision sur d'autres points, on serait tenté de croire qu'il y a là quelque chose qui se rapporte à un événement prochain.

L'autre jour, lorsque j'ai demandé la parole, j'étais en proie à de vives émotions que la réflexion a un peu refroidies ; je me rappelle le programme de février, qui promettait les sympathies, l'assistance de la république à tous les peuples luttant pour leurs libertés et leur indépendance, et vous n'avez pas eu un mot, pour cette assemblée vraiment libérale, traitée avec aussi peu de formes que s'il s'était agi de disperser les derniers des misérables ?

Avez-vous eu un mot pour l'assassinat juridique de Robert Blum (*Rumeurs*) ; oui, l'assassinat juridique, car Robert Blum était membre de l'assemblée de Francfort, qui avait décidé que ses membres ne pourraient être jugés dans aucun Etat de l'Allemagne, et l'Autriche avait adhéré aux délibérations de la diète, où elle avait envoyé 200 représentants ?

Avez-vous eu un mot de protestation en faveur des provinces danubiennes, opprimées par la Russie ; avez-vous protesté en faveur d'autres provinces saccagées et brûlées : non ? vous n'avez rien fait de tout cela, mais dès qu'il s'agit de secourir un prince temporel, de prendre la cause d'un prince contre un peuple, vous, vous êtes décidé, vous y avez couru avec empressement. (*Quelques adhésions à gauche.*)

Je n'ajoute plus qu'un mot, relativement à l'Autriche ; vous avez envoyé en Italie 3,500 hommes : vous avez sans doute obtenu l'assentiment de l'Autriche. (*Dénégations au banc des ministres.*) Vous vous êtes assuré de ses dispositions. (*Dénégations.*) Si vous ne l'avez pas fait, votre conduite est une folie. Vous auriez, sans cela, exposé 3,500 soldats français à se trouver en face de 300.000 Autrichiens ; vous auriez envoyé nos soldats à la boucherie. (*Murmures.*)

Je vous le répète, il faut que vous ayez été sûrs à l'avance de la concession, de la ratification de l'Autriche, autrement vous auriez fait un acte de démence.

Je termine par une dernière considération toute de droit constitutionnel. Le chef du pouvoir exécutif a-t-il pu, sans excéder ses droits, faire partir une expédition dont le résultat peut être d'engager malgré lui le peuple français dans une guerre européenne ? Cette question peut-elle faire l'ombre d'un doute ?

Sous la monarchie constitutionnelle, les choses allaient d'une manière bien simple : on agissait, nous réclamions, et l'on nous répondait par des faits accomplis, et bien souvent par une honte accomplie pour la France.

En république, il n'en peut pas être ainsi. Nous avons conquis le droit de faire nos affaires nous mêmes, la raison le dit, la constitution le dit encore bien davantage.

Le président, non pas le chef temporaire du pouvoir exécutif, le président de la république ne peut pas déclarer la guerre sans un vote de l'assemblée. En Amérique, où le président peut commander les armées, et d'après notre constitution il ne le peut pas, en Amérique le président ne peut faire aucun acte de guerre. Et ce que ne pourra pas le président de la république, investi de toutes les prérogatives de la constitution, le chef actuel du pouvoir exécutif le pourrait ; que M. le président du conseil me permette de lui rappeler ce qui est. (*Mouvement.*) Il n'est que l'instrument de la volonté de l'assemblée. (*Signes affirmatifs au banc des ministres.*)

Vous l'avez dit vous-mêmes bien des fois, vous êtes le bras chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée, et voilà un bras qui agit avant que la tête n'ait décidé ; voilà un bras qui s'engage sans l'aveu de la tête qui le fait agir ; voilà un bras qui va combattre en notre nom contre les peuples, quand notre constitution promet assistance aux peuples qui lutteront pour leur liberté.

Messieurs, une assemblée qui ne sait pas faire respecter, qui ne respecte pas la constitution qu'elle a votée, descend bien vite dans l'estime des peuples et son œuvre n'est plus qu'une lettre morte (*Adhésion à gauche.*)

M. *de Montalembert*. Je viens traiter la question soumise en ce moment à l'assemblée à un point de vue tout différent de celui où s'est placé le préopinant. Je ne viens pas cependant défendre le gouvernement, qui doit savoir et pouvoir se défendre lui-même. Je viens dire quelle est, dans mon opinion, la portée de l'acte où il s'est engagé. Je le remercie de son initiative ; je remercie l'assemblée de l'accueil qu'elle a fait à la déclaration qui en a été portée à la tribune.

Je m'appliquerai à séparer la question romaine, la question papale de la question italienne, parce que les deux questions sont essentiellement distinctes. Mon honorable ami M. Bixio, vous a dit, il y a deux jours, que le nœud de la question était à Milan, non, messieurs, il est à Rome.

Si je parlais de l'Italie, ce serait pour exprimer les plus ardentes sympathies en faveur de cette république de Venise luttant pour son indépendance, ce serait pour flétrir les réactions, les violences exercées par Radetzki en Lombardie ; je le ferais avec d'autant plus d'énergie que naguère encore, dans une autre enceinte, je flétrissais des exactions analogues, commises dans un pays voisin sur un autre parti. (*Très bien ! Très bien !*)

Mais, je le répète, il ne s'agit pas en ce moment de la question italienne ; M. Bixio l'a senti quand il a dit que la papauté n'était pas une institution italienne, mais une institution à laquelle se liait l'intérêt de la religion et de la liberté dans toute l'Europe occidentale ; car en la restreignant ainsi je l'élève ; la question qui nous occupe n'est pas une question italienne, ce n'est pas une question française, une question européenne ; c'est, passez-moi l'expression, une question catholique.

Il s'agit du souverain spirituel de plus de 200,000,000 d'hommes, dont la liberté catholique est liée à la liberté complète du pape ; je félicite la république française d'avoir pris, à cet égard, l'initiative d'une glorieuse protection ; je la félicite d'avoir acquis par là des droits à la reconnaissance de tout le cœur dans le monde.

Enfin d'autres considérations militent en faveur du pape. Il est du devoir de tout puissant de venir au secours des faibles, et ce devoir, vous l'avez écrit dans notre programme en y insérant le mot de fraternité.

Le pape est faible de la plus sainte de ses faiblesses, il est innocent, il est opprimé ; il n'a pas d'armées, comme ces souverains de Berlin et de Vienne dont on parlait tout à l'heure ; il avait pour sa protection, non pas des régiments suisses comme on pourrait le croire, mais 80 vieillards armés de hallebardes. (*Mouvements divers.*)

A-t-on eu une faiblesse, une perfidie, une violence à lui reprocher ? Non. Toute sa carrière politique est dans ces deux mots : Amnistie et progrès. (*Très bien.*)

Il importe d'ailleurs que la liberté du pays soit sauvegardée. Cela importe à la liberté du monde catholique tout entier. M. Ledru-Rollin nous disait tout à l'heure qu'en allant défendre le pontife on serait obligé de défendre le prince. Mais j'y compte bien. (Mouvement.) Et c'est en quoi il m'a paru que les instructions données à notre envoyé n'étaient pas suffisantes. J'espère que notre gouvernement nous donnera tout à l'heure à ce sujet de nouvelles explications ; car, je le répète, il importe à l'autorité du pontife romain que son autorité comme prince soit sauvegardée.

Je ne veux pas abuser des moments de l'assemblée. Mais il est une objection qui a été soulevée par M. Ledru Rollin, dans son discours, que je ne veux pas laisser sans réponse. M. Ledru-Rollin a dit que nous n'avions pas le droit d'intervenir entre un peuple et son souverain, et il invoque, à ce sujet, les souvenirs de la révolution de Février. Ce n'est pas à moi à légitimer l'insurrection de février. Je laisse ce soin à M. Ledru-Rollin. Mais je n'admets pas que notre république, constituée régulièrement, soit solidaire de toutes les insurrections qui ensanglantent en ce moment l'Europe, et surtout la capitale du monde chrétien.

Pour mon compte, je déclare ne rien trouver de plus triste, de plus affligeant, que le spectacle d'une assemblée qui ne trouve pas une parole pour protester contre l'assassinat d'un ministre frappé sous ses yeux. Je ne puis contenir mon indignation devant un peuple assez lâche pour applaudir à l'assassin, pour se soulever honteusement, peuple, soldats, garde civique, contre un vieillard qui les a tous comblés de bienfaits, et qui n'a pour toute défense autour de lui que 80 vieillards armés de hallebardes.

Quoi ! nous serions solidaires de pareilles ignominies, de pareils crimes ! A Dieu ne plaise ! l'assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler a fait ses preuves de courage au 15 mai, aux journées de juin (*Bravos.*) J'en puis dire autant de l'armée, de notre garde nationale héroïque pendant le combat et modérée après la victoire. (*Bravos prolongés. Applaudissements.*)

Messieurs, dit l'orateur en terminant, lorsque j'ai voté avec cette assemblée pour une république démocratique, je n'ai jamais entendu voter pour le poignard démocratique que fête aujourd'hui la Péninsule. (M. de Montalembert, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses amis.)

M. *Edgard Quinet* est d'avis que l'Italie ne sera libre que lorsque le pape sera dépossédé de son pouvoir temporel, et il se plaint que la république sorte de la stricte neutralité en voulant faire prévaloir l'autorité du pape par une démonstration.

M. *Ch. Dupin*. La république a bien fait de prendre l'initiative en faveur du pape. Elle a bien fait pour rester fidèle à sa tradition historique, pour ne pas laisser à d'autres l'honneur d'une protection qui remonte à Charlemagne et dont nous eussions été affligés de la voir déchoir. (*Très bien !*) L'orateur exprime le vœu qu'un congrès européen fasse pour les Etats du pape, ce qu'on a fait naguère pour la Belgique, en proclamant sa neutralité. (*Très bien ! très bien.*)

(*La suite à demain.*)

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE,

Lundi 4 Décembre 1848. — (Représentation n° 74.)

FRA DIAVOLO OU L'HOTELLERIE DE TERRACINE.

Opéra comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

PRÉCÉDÉ DE :

Une femme qui se jette par la fenêtre,

Vaudeville en un acte par MM. Scribe et G. Lemoine.

On commencera à 7 heures précise.

KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG,

Dingsdag 5 Devember. (N° 17 in het abonnement.)

DE LANDHEER VAN STERRENBERG,

blijspel in vier bedrijven, naar het Hoogduitsch van Weiszenthurm, door C. J. Roobol.

Gevolgd door eene tweede voorstelling van :

DE GEBROEDERS DONDAINE,

blijspel met zang, naar het Fransch, door den Heer J. Beems.

De aanvang ten half zeven uren.

Woensdag 6 December 1848.

GALA, OP HOOG BEVEL,

EEN GLAS WATER,

blijspel in vijf bedrijven, naar het Fransch van M. Eugène Scribe.

ANNONCES.

(257)

J. R. SCHOTT,

Confiseur-Pâtissier, rue dite *Schoolstraat*,

A l'honneur d'informer le public que, pour la Fête de la ST-NICOLAS, il a organisé un local spécial pour raffraîchissements, qui sera ouvert le soir et le matin.

Son magasin est abondamment fourni de SURPRISES et CARTONNAGES les plus élégants et les plus nouveaux, ainsi que de tout ce qui concerne la pâtisserie et la confiserie.

Il vient aussi de recevoir : PATE DE REGNAULD AINÉ, LOOCH GALLOT, CACHOU DE BOLOGNE, ainsi que CHOCA, remède approuvé pour les malades en convalescence, et qu'on emploie comme chocolat préparé.

AVIS.

Le libraire W. P. VAN STOCKUM, demeurant à La Haye, *Buitenhof*, lettre K, n° 98, vendra publiquement, le lundi 11 décembre prochain et jours suivants, une collection considérable DE LIVRES rares et précieux de *Théologie*, *Histoire*, *Jurisprudence*, *Droit politique*, *Economie politique*, *Philosophie*, *Morale*, *Beaux-Arts*, *Littérature et poésie* ; ainsi qu'une collection d'ATLAS, CARTES, AUTOGRAPHES, TABLEAUX, DESSINS, RECUEILS DE GRAVURES DÉTACHÉES ; Portraits, etc. ; — provenant en partie de la succession de M. le baron S. Dedel, envoyé des Pays-Bas à Londres ; de M. D. W. A. Patyn, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais et membre du conseil de la ville de La Haye ; et de M. J. G. Meesman.

On peut se procurer le Catalogue de la vente chez le libraire Van Stockum, prix 25 cents. (256)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, VENDREDI 1er DÉCEMBRE. — Les cours des fonds hollandais n'ont presque pas varié, et les affaires étaient fort négligées.

En fonds étrangers, les péruviens étaient de nouveau fort recherchés et leur cours est amélioré de 1/2 %. Les brésiliens étaient également demandés.

Rien d'important ne s'est traité dans les autres fonds.

ROTTERDAM, VENDREDI 1er DÉCEMBRE. — Les intégrales se plaçaient aujourd'hui en baisse. — Le 2 1/2 % belge était également plus recherché. — Les espagnols n'ont presque pas varié.

PARIS, JEUDI 30 NOVEMBRE. — La rente a continué de monter aujourd'hui, sans motifs nouveaux. Les besoins de la liquidation, qui commencent à se faire sentir, contribuent beaucoup à la fermeté des cours. La plupart des engagées pour ce mois-ci ont été levées. La réponse des primes s'est faite à 65-50 pour le 5 % et 43 fr. pour le 3 %. On donnait comme certaines les nominations du maréchal Bugeaud et du général Regnault de St-Jean d'Angely, dans la Charente-inférieure, de M. Thomine, dans le Calvados, de M. Napoléon Bertrand dans l'Yonne et de M. de la Moskowa dans la Moselle. Ces nominations n'ont pas paru impressionner beaucoup les spéculateurs. Le bruit a couru que le citoyen Proudhon avait été tué en duel.

Fonds Au comptant, le 5 % ouvert à 65-70 est tombé à 65-40, pour finir à 65 35, en hausse de 50 c. sur hier. Le 3 % a varié de 42-70 à 43, dernier cours, en hausse de 10 c. l'emprunt ferme à 65-55, en hausse de 30 c. après avoir fait 65-20. Les actions de la banque de France sont remontées de 22-50 à 1370 ; on annonçait l'état de la situation de cet établissement, qui sera publié demain, comme plus satisfaisant.

A terme : le 5 % est monté de 45 c. à 65-85, après avoir fait 65-35 et 65-90 ; le 3 % de 10 c. à 43, et l'emprunt de 35 c. à 65 60.

Chemins de fer. — Il y a eu sur quelques chemins une assez bonne reprise ; les autres sont cotés à peu près comme hier. L'Orléans est remonté de 7-50 et le Marseille de 6-25 ; le Rouen et le Versailles (rive gauche) de 2-50 et le Tours à Nantes de 1-25 ; le Bâle et le Centre ont baissé de 1-25 ; le Bordeaux, le Nord, le Strasbourg, le Lyon et le Montereau n'ont pas varié. Le St-Germain a été fait à 300 et le Versailles rive droite à 102-50 ; à terme on a traité du Marseille de 155 à 157-50 et du Nord de 342-50 à 343-75.

Fonds étrangers. — Le 5 % belge (1840) à 78 a fléchi de 1/2 % et le 5 % (1832) de 1/8 à 78 1/4 ; l'emprunt romain est remonté de 1/2 % à 61 ; celui du Piémont n'a pas varié à 830. On cote l'Haïti à 135 et le 2 1/2 % hollandais à 49 1/2. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

LONDRES, JEUDI 30 NOVEMBRE. — L'*Express-Packet*, de Brésil, apporte des nouvelles de Rio-Janeiro du 16 octobre. Le commerce y est très lourd et tous les marchés dépréciés, à l'exception de celui du café. Une hausse de 3 % est signalée sur les changes, par suite de l'abondance du papier. On n'a rien fait en importations et les stocks augmentent journellement.

Les fonds anglais sont fermes aujourd'hui ; mais sans de grandes affaires. Le numéraire devient de jour en jour plus abondant. — Les consolidés ouvert 87 3/4 à 1/2, soit en hausse de 1/4 % sur hier, ont fait 87 1/4 et restent à 3 heures 87 3/8 à 1/2 ; 3 % réduits 86 à 1/4 ; 3 1/4 % 8 3/8 à 1/2 ; Bons de l'échiquier 39 à 42 s. (juin.)

Les fonds étrangers sont fermés et les affaires augmentent. Mexicains 21 3/8 à 1/2 ; Portugais 24 1/2, 3/4 ; Espagne 3 % 24 7/8 à 25 1/8 ; 5 % 11 7/8 à 12 ; Hollandais 2 1/2 % 47 5/8 à 7/8 ; Brésil 75

ANVERS, VENDREDI 1er DÉCEMBRE. — 2 heures. — Peu d'affaires. — Fonds belges : 5 % 78 % P ; do 4 1/2 % 72 % P. ; do 2 1/2 % ont été traités à 39 1/4 % et restent P. à ce cours. Fonds espagnols : 5 % 9 1/4 % fait et reste A. do 3 % dette intérieure 18 1/4 % A et 18 5/16 % P. ; do coupons Ardoins 6 % et P.

BERLIN, JEUDI 30 NOVEMBRE. — Notre bourse a conservé aujourd'hui sa tendance favorable. Les actions de la banque se sont améliorés de 1 %.

VIENNE, LUNDI 27 NOVEMBRE. — Les cours des fonds publics et des actions de chemins de fer étaient aujourd'hui et hausse. Les transactions étaient fort animées.

MADRID, VENDREDI 24 NOVEMBRE. — 3 % 19 9/16 pap. (après la bourse 19 1/2 à 9/16 A.) — 5 % 9 1/2 P. (après la bourse 9 1/4 A.) — Dette sans intérêt 3 5/8 P, (après la bourse 3 1/2, 9/16 A.) — Coupons 5 1/2 A. — Dette cour. nég 5 % 5 P. — Billets du trésor ; 80 A, 82 P. ; Banque de St-Ferdinand 42 A. 48 P. — Changes : Paris 5-5 P. ; Marseille, 5-10 ; Londres, 48-35.

BOURSE DE ROTTERDAM DU 1 DÉCEMBRE.

PAYS-BAS. — Dette activ.	2 1/2 % 46 1/16	ESP. — Ard. int. L. 510	5 0/0
Dito dito	3 »	RUSSIE. — Emprunt	5 » 99 1/2
Dito dito	4 » 72	Stieglitz.	4 » 77 1/2
ESP. — Ard. de L. 170.	5 » 9	AUTRICHE. — Certi. Mét.	2 1/2 »

BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE.

3 p. c au compt	43	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	43	» 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	300
Emprunt 1847	65 55	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	102 50
» fin cour.	65 60	Esp. dette act.		» » r. g.	100
5 p. c. au compt	65 85	» différée...		» Orléans	600
» fin cour.	65 85	» nouv. 3 p.		» Rouen.....	352 50
Banq. de Franc	1370	» dette int.		Paris Nord ...	362 50
Caisse G.	1000	Naples 5 p. c.		» Strasb...	325
Belg. 5 p. 1840	78	Rome Em. 1841	61	» Lyon.....	327 50
» 5 p. 1842	78 1/2			Zinc. Vieille Mt.	1975
» 4 1/2 1844				» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 30 NOVEMBRE.

Cons. Compt...	87 1/8	Péruviens.....	34, 36	Dito différée...	
Do en liquidat.		3 p. c. port.....		Dito passive....	3, 3 1/8
Belges.	71, 73	4 p. c. do 1831.	24 1/2. 24 5/8	Mexique	21 1/8, 21 1/4
Hollande 4 p c.	72 1/8, 73 1/8	Brésiliens.....	73. 75	Russie.	99, 101
Dito 4 1/2 p. c.	47 1/8, 47 3/8	Dette act. esp. 5	11 1/2. 13	Colombie	
		Dito 3 p c.....	25, 25 1/8	Danois	62, 65

BOURSE D'ANVERS DU 1 DÉCEMBRE.

BELG. C de la liq. P.	2 1/2	AUTR. Métal. 5		Dette diff. 1831	
		Dito 2 1/2		Dito pass. 1834	
Cert. de la acc.		L. 250 E. 1839	510 P	RUSSIE. Emp. à	
g. R.	2 1/2 39 1/2 P	Dito de f 500.		Ams. H. C. 5	
Emprunt.	3 47	Ptie. L. de f 300		Dito de nouv. 5	
Dito.	4	Dito de f 500.	348 P	PRUSSE. Dito L.	
Dito.	4 1/2 74 1/2 P	BADE. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840.	5 77 1/2	f 50 1840.		NAP. Cert. Falc.	5
Dito 1842.	5	Dito 1845.		ETAT ROMAIN.	5
HOLL. Det. act.	2 1/2	ESP. Ep. 1834	5 9 1/2		

BOURSE DE FRANCFORT DU 30 NOVEMBRE.

Métaliques..	5	68 1/8, 69 1/8	Métalliq.	2 1/2	36 1/8 à 1/4	Emp 1839 fl 250	78 1/2, 79 1/2
» ..	4	56, 57 P	Banque.....		1165 1175	Hollande.	2 1/2 47 1/2 à 48 1/2
» ..	3	40 1/2, 41	Emp 1834 fl 500		117 1/2, 118 1/2	Espagn.	à 16 1/2 à 5/8

BOURSE DE BERLIN DU 30 NOVEMBRE.

Obligat.	3 1/2	76 1/2, 3/4	A	Ch Aix à Maest.			Hollande 2 1/2		
Russ. (Roths.).		102 1/2, 5/8	A	Obl de la S. C. M.		91 1/2, 92 1/2	P	Lots de Pol. 500	69 1/2 A
Dito Stiegl.	4	63 1/4	P	Banque de Prus		87 1/2, 88 1/2		Dito 300	96, 96 1/2
Ch. de fer rhén.									

BOURSE DE VIENNE DU 27 NOVEMBRE.

Métalliques.	5	78 1/2	Emprunt 1834.		133, 134	Act. de la Banq.	1085, 1090
»	4		» 1839.		83 1/2, 89	Lots de 500 fl.	
»	3		Ch. de fer Milan.		64 1/2, 65 1/2	Dito de 250 »	
»	2 1/2	40 1/2, 41 1/2	» du Nord.		98 1/2		

CHANGES D'ANVERS DU 1 DÉCEMBRE.

Amsterdam et 2/m.	1/8 % av. P	2/m.		Francfort et 2/m.	2 1/2
		Londres court.	25, 47 1/2	3/m.	
Rotterdam et 2/m.		2/m.		Escompte.	4 1/2 A
		Hambourg et	185 1/2		
Paris court	1/8 % av. A	2/m.			

CHANGES DE BERLIN DU 30 NOVEMBRE.

Amst. court.	143 1/4, 3/8	A	Hamb. 2/m.	150 1/2		Vienne 2/m...	91
2/m.	142 1/2	A	Londres 3/m.	6.25 1/2		Franct. 2/m...	56.22,26
Hamb. court...	150 3/4, 5/8		Paris 2/m.	80 11/12		St-Petb. 3/S....	105 1/2, 1/4

CHANGES DE FRANCFORT DU 30 NOVEMBRE.

Amsterd. court	101 7/8	P	Hamb. court...	83 3/8	P	Paris court.	94 1/2, 95 A	
2/m ..	100 1/2	A	2/m ..	83	A	3/m....		
Berlin court...	105 1/8	A	Londres court.	121 1/2	A	Vienne court..	107 1/2	
3/m...			2/m ..	120 1/2	A	3/m ..		

CHANGES DE VIENNE DU 27 NOVEMBRE.

Amsterdam ..	156	P	Francfort	112 1/2, 1/4	P	Londres..	11 [illegible]	A
Augsbourg....	111 1/4, 1/2	P	Hambourg...	164 1/2	P	Paris.....	13 [illegible]	A

Un accident arrivé au télégraphe électrique n'a pas permis qu'on nous transmît la cote des fonds publics de la bourse d'Amsterdam de ce jour.

A HAYE, chez C. Van der Hoek, S. et N. 75.